

LISTE ET ATTRIBUTION DES EQUIPES REGIONALES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

PAGE 1/4

Etude des mutés supplémentaires et attributions aux équipes – ARTICLE 45 du Statut de l'Arbitrage

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. »

La Commission Régionale avait donné jusqu'au 15 Août 2024 aux clubs bénéficiaires pour obtenir leur choix d'équipes pouvant bénéficier de ces mutés supplémentaires. A défaut de réponses des clubs concernés, l'attribution a été portée sur l'équipe fanion masculine (sauf équipes nationales). »

Cette liste d'attribution résulte de l'étude des mutés supplémentaires des clubs nationaux et régionaux figurant sur le P.V. de la C.R. STATUT de l'ARBITRAGE du 17 Juin 2024.

Les clubs bénéficiant de cette disposition et n'ayant pas répondu à l'attribution, se verront attribuer le ou les mutés supplémentaires à leur équipe 1^{ère} SENIOR (sauf niveau NATIONAL).

CHARENTE :

ALLIANCE FOOT 3B : 2 mutés supplémentaires – un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2) / un muté pour l'équipe réserve (D1)

LA ROCHE RIVIERES F.C. : 1 muté supplémentaire – sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

A.M.S. SOYAUX : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (D1)

CHARENTE-MARITIME :

E.S. LA ROCHELLE : 1 muté supplémentaire (décision C.R. APPEL du 12 Juillet 2024) – un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)

F.C. RETHAIS : 1 muté supplémentaire – un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

FOOTBALL CLUB SUD 17 : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

CORREZE :

E.S.A. BRIVE : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)

U.S. DONZENACOISE : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

F.C. ARGENTACOIS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe réserve (D3)

CREUSE :

C.S. BOUSSAC : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

LISTE ET ATTRIBUTION DES EQUIPES REGIONALES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

PAGE 2/4

DORDOGNE :

TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. : 2 mutés supplémentaires – 2 mutés pour l'équipe U16 R1
PRIGONRIEUX F.C. : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
LIMENS J.S.A. : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
F.C. LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC : 2 mutés supplémentaires - sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)
C.O. COULOUNIEIX CHAMIERES : 2 mutés supplémentaires - sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)
F.C. COTEAUX PECHARMANT : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
S.A. SANILHACOIS : 2 mutés supplémentaires - deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)

GIRONDE :

F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX : 2 mutés supplémentaires – 1 muté pour l'équipe U15 F / 1 muté pour l'équipe U14 Ligue
STADE BORDELAIS : 1 muté supplémentaire – 1 muté pour l'équipe U16 R1
F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)
F.C. BASSIN D'ARCACHON : 2 mutés supplémentaires – 2 mutés pour l'équipe U18 R1
F.C.E. MERIGNAC ARLAC : 2 mutés supplémentaires – 1 muté pour l'équipe U18 R2 / 1 muté pour l'équipe R3 ou U18 F
(attente décision CFRC sur une autre demande en cours)
S.A.G. CESTAS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)
LA BREDE F.C. : 2 mutés supplémentaires - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2) / 1 muté pour l'équipe réserve (R3)
U.S. LORMONT : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. ST MEDARD EN JALLES : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
JEUNESSE VILLENAVE : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe U16 R1
S.A. MERIGNACAIS : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R1)
F.C. BIGANOS : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)
U.S. CENON : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. DES GRAVES : 2 mutés supplémentaires - sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. MASCARET : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
E.S. BLANQUEFORTAISE : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe U14 Ligue
C.A. BEGLAIS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
U.S. BOUSCATAISE : 2 mutés supplémentaires - sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C.G. ST EMILIONNAIS : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. ST ANDRE DE CUBZAC : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe U18 R2
F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
F.C. BARPAIS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
F.C. ALLIANCE DU MORON : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)
F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. MARTIGNAS ILLAC : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. RIVE DROITE 33 : 2 mutés supplémentaires - sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)
C.M.O. BASSENS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
R.C. CHAMBERY : 2 mutés supplémentaires – 2 mutés pour l'équipe U17 BRASSAGE LFNA
E.S. EYSINAISE : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

LISTE ET ATTRIBUTION DES EQUIPES REGIONALES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

PAGE 3/4

LANDES :

STADE MONTOIS : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. TARTAS ST YAGUEN : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
S.C. ST PIERRE DU MONT : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)
O. BISCARROSSE : 1 muté supplémentaire - 1 muté pour l'équipe U17 BRASSAGE LFNA
A.S. TARNOS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
U.S. DU MARSAN : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

LOT ET GARONNE :

ENT. BOE BON ENCONTRE : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)
S.U. AGENAIS : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R2)
F.C. VALLEE DU LOT : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (D1)
F.C. PORTE AQUITAINE 47 : 2 mutés supplémentaires - sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)

PYRENEES ATLANTIQUES :

A.S.M.U.R. : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)
LES CROISES DE BAYONNE : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe U14 Ligue
F.A. MORLAAS EST BEARN : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
A.L. POEY DE LESCAR : 1 muté supplémentaire - 1 muté pour l'équipe U16 R2 (G.J. MIEY DE BEARN)
UNION JURANCONNAISE : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
E.S.M.A.N. MEILLON : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
F.C. BASSIN ARTIX ARTHEZ AUDEJOS : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (D1)
LONS F.C. : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (D1)
F.C. OLORON BEARN : 2 mutés supplémentaires - 2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)
LES BLEUETS NOTRE DAME DE PAU : 1 muté supplémentaire - 1 muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)

DEUX-SEVRES :

CHAURAY F.C. : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe réserve (R2)
F.C. NUEILLAUBIERS : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R1)
R.C. PARTHENAY VIENNAY : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
A.S. ECHIRE ST GELAIS : 2 mutés supplémentaires - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3) / un muté pour l'équipe féminine (D1)
U.A. NIORT ST FLORENT : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe U14 Ligue
EVEIL LE TALLUD : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)
AVENIR 79 F.C. : 2 mutés supplémentaires - un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2) / un muté pour l'équipe U15 Départemental
E.S. CELLES VERRINES : 1 muté supplémentaire - sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)
INTER BOCAGE F.C. : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe U17 Départemental
F.C. AUTIZE : 1 muté supplémentaire - un muté pour l'équipe réserve (D2)

LISTE ET ATTRIBUTION DES EQUIPES REGIONALES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

PAGE 4/4

VIENNE :

STADE POITEVIN F.C. : 1 muté supplémentaire - **un muté pour l'équipe réserve (R2)**

U.S. CHAUVIGNY : 1 muté supplémentaire - **un muté pour l'équipe réserve (R2)**

J.S. NIEUIL L'ESPOIR : 1 muté supplémentaire - **sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)**

HAUTE - VIENNE :

A.S. PANAZOL : 1 muté supplémentaire - **un muté pour l'équipe réserve (R3)**

U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT : 1 muté supplémentaire - **un muté pour l'équipe 1^{ère} (R2)**

J.S. LIMOGES LAFARGE : 1 muté supplémentaire - **un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)**

A.S. AIXE SUR VIENNE : 1 muté supplémentaire - **sans réponse, un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)**

S.A. LE PALAIS SUR VIENNE : 2 mutés supplémentaires - **un muté pour l'équipe 1^{ère} (D1) / un muté pour l'équipe U15 R2**

C.A. RILHAC RANCON : 2 mutés supplémentaires - **2 mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)**

U.S. BESSINES MORTEROLLES : 1 muté supplémentaire - **un muté pour l'équipe 1^{ère} (R3)**

A.S. CHATEAUNEUF NEUVIC : 2 mutés supplémentaires - **sans réponse, deux mutés pour l'équipe 1^{ère} (R3)**
